

Objectif 05 - Améliorer et partager la connaissance de la biodiversité

Objectif 05 - Améliorer et partager la connaissance de la biodiversité

Les nombreuses études menées sur le territoire du parc national ont permis de doter ses gestionnaires d'une bonne connaissance générale des écosystèmes, des espèces et du patrimoine génétique. Néanmoins, du fait de la richesse considérable de cette biodiversité, de nombreux domaines restent encore à approfondir, dans les milieux terrestres comme dans les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). De plus, certaines parties du territoire sont moins bien connues, comme l'importante frange basse sous propriété privée, qui regroupe les principales reliques des habitats de moyenne et basse altitude. Il convient donc de poursuivre les études visant à combler les carences actuelles, de mettre en oeuvre les protocoles de suivi des habitats et des espèces les plus sensibles, de capitaliser et de mutualiser les données disponibles.

Si ces connaissances sont indispensables à la gestion du parc national, elles doivent aussi être valorisées : leur diffusion auprès des différents publics et acteurs du territoire est un enjeu fort. Par ailleurs, le partenariat avec les différents acteurs de la biodiversité sera entretenu afin de partager les acquis et les expériences. Menée à une échelle internationale, cette mise en réseau permettra de positionner le parc national, et le Bien, comme point focal de la biodiversité à l'échelle de l'océan Indien. Le Comité du patrimoine a d'ailleurs recommandé dans sa décision d'inscription que la France puisse faire bénéficier à d'autres Biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, de ses réflexions et travaux en matière de lutte contre les espèces envahissantes.

[...]

• Mesure 5.3 - Valoriser le patrimoine naturel dans l'offre pédagogique et de sensibilisation

L'éducation, la sensibilisation et la communication constituent un axe transversal de la charte permettant la valorisation du patrimoine naturel aux côtés des patrimoines paysagers et culturels, notamment à travers :

- la démarche d'interprétation (Cf. Mesure 2.2)
- l'offre pédagogique et de sensibilisation (Cf. Mesure 2.3)

Rôle de l'établissement public du parc national

- Intégrer le volet naturel dans la démarche d'interprétation.
- Intégrer le volet naturel dans l'offre pédagogique et de sensibilisation.
- Promouvoir et soutenir les « classes vertes ».
- Créer des supports de communication destinés à divers publics pour une meilleure connaissance du patrimoine naturel du parc national.
- Valoriser le patrimoine naturel dans le cadre des grands rendez-vous nationaux.

Rôle des communes

- Relayer l'offre pédagogique auprès des établissements scolaires.
- Faciliter le déplacement des élèves des écoles primaires sur le terrain.

Objectif 05 - Améliorer et partager la connaissance de la biodiversité

- Intégrer la conservation du patrimoine naturel dans les objectifs éducatifs des centres de vacances et de loisirs relevant de la Commune et dans les projets associatifs soutenus par la municipalité.
- Participer aux actions de communication et d'implication du public.
- Valoriser le patrimoine naturel à l'occasion des manifestations locales (fête du chouchou, du vacoa*, du choca...).

Autres acteurs opérationnels

- État (DEAL, DAAF, Rectorat), ONF
- Région, Département
- IRT, Offices du tourisme
- Associations, propriétaires privés
- Médias

Page 85 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #3545

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-07 10:19